

Conséquences directes des branchements non-conformes



- 1** Surcharge du réseau d'égout municipal pouvant occasionner des débordements d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau et la Baie de Venise.
- 2** Surcharge à l'usine d'épuration qui occasionnent des dépenses inutiles pour traiter de l'eau propre.
- 3** Inondation dans les sous-sols par le drain de fondation.
- 4** Refoulement d'égout dans les sous-sols des résidences en aval.

Municipalité de Venise-en-Québec
237, 16e Avenue Ouest
www.veniseenquebec.ca
information@venise-en-quebec.ca

Débranchez vos pompes d'assèchement et vos gouttières du réseau sanitaire !

Plusieurs pompes d'assèchement ne sont pas conformes sur le territoire de la Municipalité de Venise-en-Québec, ce qui cause une surcharge dans les réseaux d'égouts et risque de causer des refoulements dans les sous-sols des résidences.

Les eaux de pluie provenant d'un toit ne doivent pas être envoyées directement dans la rue et ne doivent pas non plus être envoyées dans les réseaux d'égout de la municipalité.



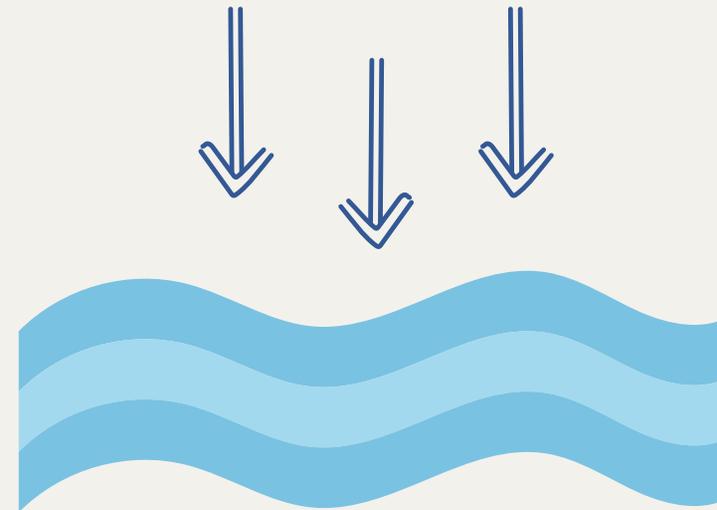
Les pompes d'assèchement et les gouttières doivent plutôt se déverser et s'infiltrer sur votre terrain.

Une gouttière conforme évacue l'eau de pluie en surface de la propriété, à une distance d'au moins **1,5 mètres** des fondations, soit sur une pelouse, un jardin, une haie, ect., permettant à l'eau de s'infiltrer dans le sol.



CONFORMEZ-VOUS !

Pour une meilleure gestion des eaux pluviales



Pour minimiser le ruissellement des eaux pluviales pouvant causer des effets indésirables dans les réseaux municipaux, à votre domicile et dans l'environnement, la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite vous informer des bonnes pratiques à adopter dès maintenant.

Définitions

Réseau d'égout sanitaire

Le réseau d'égout sanitaire recueille les eaux usées provenant des lavabos, toilettes, douches, bains, lave-vaisselles, laveuses et autres et les achemine vers la station d'épuration des eaux.

Eaux pluviales

Nom donné à l'eau de pluie, interceptée ou récupérée par une surface construite ou naturelle.

La pompe d'assèchement

Il est illégal de raccorder les drains de fondation et/ou la pompe d'assèchement au branchement d'égout sanitaire de la résidence. Cette fosse doit plutôt être vidée à l'aide d'une pompe d'assèchement qui rejette l'eau sur le terrain privé, vers un puits d'infiltration si requis. Le surplus d'eau peut être dirigé vers un fossé longeant la propriété.

Dans certains cas, les inondations de sous-sol sont causées par un système de drainage de fondation déficient. La capacité insuffisante et l'installation inadéquate de la pompe d'assèchement sont les deux causes les plus fréquentes. En cas d'incertitude, demandez à un plombier d'en faire l'inspection.

Notez également que les drains de fondation doivent couler librement en tout temps. S'ils sont obstrués, ils doivent être remplacés sans tarder.



Séparer le sanitaire et le pluvial

Le **réseau d'égout sanitaire** recueille les eaux usées de la résidence et les achemine vers l'usine d'épuration, où elles sont traitées conformément aux normes gouvernementales avant d'être rejetées à la rivière.

Le **réseau d'égout pluvial** est conçu pour recevoir exclusivement les eaux de ruissellement comme la pluie et la fonte de neige. Les surfaces végétales et les fossés infiltrent et épurent une partie des eaux pluviales de manière naturelle avant d'acheminer l'excédent aux cours d'eau.

Illustration schématique conforme pour l'installation de la pompe d'assèchement et des gouttières.

